

Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Individuel Seniors

Saison : 2022/2023



Article 1 : DÉROULEMENT

Le comité Ile de France organise un championnat régional « Individuel sénior » qualifiant 8 joueurs pour le championnat de France « individuel senior » qui se déroulera du 18 au 21 septembre 2023 à SOULAC (33).

Ce championnat régional sélectif se déroulera en 3 phases distinctes :

1^{ère} Demi-finale en 1 séance

**Le mardi 4 avril 2023
à 13 heures 30**

A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY

Ancienne église de St Denis
Place Emile Zola/Rue Aristide Briand

78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

2^{ème} Demi-finale en 1 séance

**Le jeudi 13 avril 2023
à 13 heures 30**

A TAROT CLUB DE BEZONS

Allée des Pierrats

95063 BEZONS.

Dans le cas où 1,2 ou 3 joueurs devraient être qualifiés d'office pour la finale, ils seront déterminés d'après l'ordre du classement national 2022 et du volontariat.

60 % des participants à chaque ½ finale seront qualifiés pour la finale (possibilité pour les joueurs non-qualifiés lors de la 1^{ère} ½ finale de participer à la seconde).

Finale en 2 séances

**Le mercredi 19 avril 2023
à 11 heures**

AU TAROT CLUB D'ORSAY

Maison Jacques Tati
14 bis, avenue Saint Laurent

91400 - ORSAY.

[Parking avenue Saint Laurent] ou
[Parking de la poste : Allée de la Bouvèche]

L'heure de la 2^{ème} séance sera donnée par l'arbitre à la fin de la 1^{ère} séance.

L'épreuve est ouverte à tous les affiliés de la zone 81 (comité Ile de France), né(e)s avant le 1^{er} janvier 1963.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, les joueurs devront s'inscrire, avant le 02 avril 2023 pour VELIZY ou avant le 11 avril 2023 pour BEZONS, via le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr

sur le module «formulaire d'inscription» ou auprès du directeur d'épreuve Philippe DEMAZEUX

- Par mail à : genephil@yahoo.fr
- Par téléphone au : 06.19.91.01.80

Les inscriptions tardives sur le lieu des tournois ne seront prises en compte que si elles facilitent l'organisation.

Participation :

- **10 € par joueur pour chaque ½ finale**
- **20 € par joueur pour la finale.**

Article 3 : QUALIFIÉS

Les **8 premiers** de la finale seront qualifiés pour le championnat de France qui se déroulera du : 18 au 21 septembre 2023 à SOULAC - 33780

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

- Fascicule 1 Règles communes
 - Chapitre 1 Epreuves officielles : articles 1-11-19
 - Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 40 bis à l'exception de l'article 36
- Fascicule 3 Individuels
 - Chapitre 2 Règlement des compétitions
 - Section 3 et section 4

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant DLIMI Habib, s'il joue, est qualifié directement pour la finale et occupera la place de Nord 1.

- ½ finale : aléatoire.
- Finale : 1^{ère} séance aléatoire.
- 2^{ème} séance serpentini suivant le classement de la 1^{ère} séance.

Article 6 : INDICE PCN - PP

- ✚ **Indice des PCN : ½ finale 1,5 - finale 1,8**
- ✚ **PP : attribués suivant le nombre de participants.**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, le président du comité, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles :	l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Pass sanitaire, masque et gel obligatoires. Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'épreuve	La Présidente de la CCR	Le Président de zone
Philippe DEMAZEUX	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET